



**STATEMENT OF FARM-SUPPORT PAYMENTS
RELEVÉ DES PAIEMENTS DE SOUTIEN AGRICOLE**

Insurance programs – Régimes d'assurance						Sequence number – Numéro séquentiel			
14	Income, grants, and subsidies Revenus, subventions et subsides	15	Gain on settlement of debt Gain provenant du règlement d'une dette	16	Gross insurance proceeds Indemnité d'assurance brute	17	Overpayment recapture Remboursement d'un paiement en trop	18	Investment income Revenu de placements
Year Année	12 Social insurance number * Numéro d'assurance sociale *	* If a social insurance number does not appear in this box, see the back of this slip. * Si un numéro d'assurance sociale ne figure pas dans cette case, reportez-vous au verso de ce feuillet.		19	Federal corporation or trust number Numéro de compte de société ou de fiducie fédéral	20	Partnership identification number Numéro d'identification de la société de personnes	21	Business Number (BN) Numéro d'entreprise (NE)
Last name (in capital letters) Nom de famille (en majuscules)				First name Prénom		Initials Initiales		22 Footnotes – Notes de renvois	



Issued by:
Délivré par :

**For recipient – Attach to your income tax return
Pour le bénéficiaire – Annexe à votre déclaration de revenus 1**



**STATEMENT OF FARM-SUPPORT PAYMENTS
RELEVÉ DES PAIEMENTS DE SOUTIEN AGRICOLE**

Insurance programs – Régimes d'assurance						Sequence number – Numéro séquentiel			
14	Income, grants, and subsidies Revenus, subventions et subsides	15	Gain on settlement of debt Gain provenant du règlement d'une dette	16	Gross insurance proceeds Indemnité d'assurance brute	17	Overpayment recapture Remboursement d'un paiement en trop	18	Investment income Revenu de placements
Year Année	12 Social insurance number * Numéro d'assurance sociale *	* If a social insurance number does not appear in this box, see the back of this slip. * Si un numéro d'assurance sociale ne figure pas dans cette case, reportez-vous au verso de ce feuillet.		19	Federal corporation or trust number Numéro de compte de société ou de fiducie fédéral	20	Partnership identification number Numéro d'identification de la société de personnes	21	Business Number (BN) Numéro d'entreprise (NE)
Last name (in capital letters) Nom de famille (en majuscules)				First name Prénom		Initials Initiales		22 Footnotes – Notes de renvois	



Issued by:
Délivré par :

**For recipient – Keep for your records
Pour le bénéficiaire – Conservez dans vos dossiers 2**

Instructions to complete this slip

Note – You are not required to complete an AGR-1(A) Supplementary slip for an amount less than \$100.

Sequence number – This box is optional. You can use it to enter your sequence number for this series of farm-support payments.

Box 12 – Enter the social insurance number if the recipient is an individual.

Box 14 – Report the following amounts producers receive:

- i) income from the sale of a crop;
- ii) grants or subsidies; and
- iii) payments received under the *Western Grain Transition Payments Act* (enter in box 22 details of the payment).

Box 15 – Include payments received under the Cash Flow Enhancement Program and the Farm Debt Review Fund.

Box 16 – Report amounts paid out of the Gross Revenue Insurance Plan or any other insurance programs.

Box 17 – Report amounts repaid or refunded by the producer or recipient of the Gross Revenue Insurance Plan payment or any similar program or payment.

Box 18 – Report amounts paid out to the Net Income Stabilization Account – Fund No. 2 to provide financial assistance to producers in stabilizing their net income. Amounts paid out of the fund will include federal and provincial contributions and all interest earned on both producer and government contributions.

Box 19 – Enter the corporation account number or trust number, when the recipient of the payment is a corporation.

Box 20 – Enter the partnership's filer identification number or the partnership's business number.

Box 21 – Enter the business number.

Box 22 – Footnotes – Enter in this box details of specific payments. Identify the payment received under the *Western Transition Payments Act*.

Any filer who completes an AGR-1(A) Supplementary has to make a reasonable effort to obtain the SIN or account number of the recipient of the farm-support payment.

Comment remplir ce feuillet

Remarque – Vous n'avez pas à remplir le feuillet AGR-1(A) *Supplémentaire* pour un montant moins que 100 \$.

Numéro séquentiel – Cette case est facultative. Vous pouvez y inscrire le numéro séquentiel pour cette série de paiements de soutien agricole.

Case 12 – Inscrivez le numéro d'assurance sociale, si le bénéficiaire est un particulier.

Case 14 – Inscrivez les montants suivants versés aux producteurs :

- i) le revenu tiré de la vente de leurs produits agricoles;
- ii) les subventions ou les subsides;
- iii) les paiements reçus selon la *Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest* (inscrivez les détails du paiement à la case 22).

Case 15 – Inscrivez les paiements reçus selon le programme Accroissement des liquidités et Fonds pour l'examen de l'endettement agricole.

Case 16 – Inscrivez les montants reçus en vertu du Régime d'assurance du revenu brut ou de tout autre régime d'assurance.

Case 17 – Inscrivez les sommes que le producteur a remboursées au Régime d'assurance du revenu brut ou à tout autre régime d'assurance.

Case 18 – Inscrivez les montants reçus du Compte de stabilisation du revenu net – fonds no. 2 par les producteurs comme aide financière visant à stabiliser leur revenu net. Les montants reçus du fonds comprennent les contributions fédérales et provinciales ainsi que tout intérêt gagné sur les contributions du gouvernement et du producteur.

Case 19 – Inscrivez le numéro de compte de société ou de fiducie fédérale, si le bénéficiaire du paiement est une société.

Case 20 – Inscrivez le numéro d'identification du déclarant de la société de personnes ou le numéro d'entreprise de la société de personnes.

Case 21 – Inscrivez le numéro d'entreprise.

Case 22 – Notes de renvois – Indiquez les paiements particuliers. Indiquez le paiement reçu selon la *Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest*.

Si vous remplissez le feuillet AGR-1(A) *Supplémentaire*, vous devez faire un effort raisonnable pour obtenir le NAS ou le numéro de compte du bénéficiaire du paiement.

How to report these amounts on your Income Tax Return

Box 14 – Report this amount as income from your farming operation.

Box 15 – This amount relates to:

- i) sale-back of building sites – reduce the capital cost of the building site.
- ii) write-off of a principle amount of a loan that has been used to purchase capital property – reduce the capital cost of the property.
- iii) forgiveness of interest in arrears or stopping accrual of interest – no effect as interest reported in income will be offset by the interest expense deduction.

Box 16 – Include this amount as farming income.

Box 17 – Include this amount as part of your farming expenses.

Box 18 – Include this amount, if positive, on your income tax return on Line 130 - "Other income." If the amount is negative, include it on Line 232 - "Other deductions."

Box 22 – Footnotes – The issuer of this slip has provided details for your information.

Beneficiaries that are corporations, partnership or trusts – Report farm-support income on either a *Corporation Income Tax Return*, a *Partnership Information Return* or a *Trust Income Tax Return and Information Return*, as applicable.

Under the *Income Tax Act* you have to give your SIN upon request to any person who has to prepare an information slip on your behalf. If you do not have a SIN apply for one at any Human Resource Centre of Canada.

Comment reporter ces montants dans votre déclaration de revenus

Case 14 – Incluez le montant inscrit comme revenu d'agriculture.

Case 15 – Ce montant se rapporte aux éléments suivants :

- i) la rétrocession des terrains à bâtir – réduisez le coût en capital du terrain à bâtir.
- ii) la radiation du montant principal d'un prêt qui a servi à l'achat d'une immobilisation – réduisez le coût en capital du bien en question.
- iii) la remise des intérêts en souffrance ou l'interruption de l'accumulation des intérêts – aucun effet puisque les intérêts déclarés dans les revenus sont par la suite annulés par la déduction des dépenses d'intérêts.

Case 16 – Incluez ce montant comme revenu d'agriculture.

Case 17 – Incluez ce montant comme dépense d'agriculture.

Case 18 – Si le montant est positif, incluez-le dans votre déclaration de revenus à la ligne 130 «Autres revenus». Si le montant est négatif, incluez-le à la ligne 232 «Autres déductions».

Case 22 – Notes de renvois – L'émetteur de ce feuillet inscrit à cette case toute information qui pourrait vous être utile.

Les bénéficiaires qui sont des sociétés, des sociétés de personnes ou des fiducies doivent inscrire leur revenu de soutien agricole, selon le cas, dans la *Déclaration de revenus des sociétés*, la *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* ou la *Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies*.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez fournir sur demande votre NAS à toute personne qui établit un feuillet de renseignements à votre nom. Si vous n'avez pas de NAS, vous devez en obtenir un d'un Centre des ressources humaines du Canada.